Règlements

Concours des fêtes 2018



1. Conditions

Le concours est ouvert aux résidents du Québec de 18 ans et +. Pour participer :

- Aller sur la page Facebook de La Haute Voltige
- Aimer la publication du concours
- Commenter la publication en mentionnant deux personnes à qui qui vous voudriez faire connaître nos ateliers préscolaires.

Aucun achat n'est requis et une seule participation par personne.

2. Endroit

Le concours se retrouve sur la page Facebook de La Haute Voltige.

3. Dates et heures

Du vendredi 7 décembre 8h00 au vendredi 21 décembre 2018 15h30.

4. Attribution des prix et valeur

Un seul prix sera attribué. Il comprend les éléments suivants:

- Coffre en bois fabriqué par un artisan de Lévis @artisanatmelimelo (valeur de 135\$).
- Ustensiles et couteaux en bois (valeur de 62\$)
- Abonnement à l'école des MAX (selon l'âge du gagnant) 8 albums jeunesses (valeur de 82\$)

Voir la page du programme préscolaire pour de plus amples informations quant au fonctionnement des ateliers :

o https://lahautevoltige.ca/enseignement-prescolaire/

Le forfait peut être attribué à l'enfant désigné par le gagnant.

5. Désignation du gagnant

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort. Le tirage se fera après le concours, au plus tard le 21 décembre 16h.

6. Médias

Le nom du gagnant sera inscrit en commentaire sur la publication du concours (page Facebook de la Haute Voltige) ainsi qu'en réponse au commentaire du gagnant.

7. Réclamation du prix par le gagnant

Le gagnant aura une semaine pour réclamer son prix. Il aura donc jusqu'au 11 janvier 2019 pour écrire à info@lahautevoltige.ca. Il lui sera ensuite demandé de communiquer ses coordonnées (adresse et numéro de téléphone) pour s'entendre sur le moment de récupération du prix. Passé le délai requis, La Haute Voltige tentera de communiquer avec le gagnant par messagerie privée Facebook, en lui laissant 24h. Suite à ce délai, La Haute Voltige se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant. Quant aux délais d'envoi / de récupération du prix, il peut compter plusieurs jours ou semaines.

8. Jury

Aucun jury n'est nécessaire pour le présent concours.

9. Personnes exclues

Sont exclus du concours les employés de La Haute Voltige et leur famille domiciliée.

10. Mention légale de la Régie des alcools, courses et jeux du Québec

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

11. Épreuve

Le gagnant n'est soumis à aucune épreuve pour réclamer son prix.